

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic par Canadian Malartic GP

Dossier : 6211-08-015

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 12 avril au 27 mai 2016

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic* par Canadian Malartic GP a pris fin le 27 mai 2016. Conformément au mandat qui lui a été confié le 30 mars 2016 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 12 avril au 27 mai 2016, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

La compagnie minière Canadian Malartic GP souhaite agrandir la mine d'or à ciel ouvert Canadian Malartic auparavant sous la responsabilité de la minière Osisko. Son objectif est d'exploiter les gisements Barnat et la fosse Jeffrey situés à l'est de la fosse actuelle. L'expansion de la fosse entraînerait une révision du plan de gestion des stériles et un agrandissement de la halde à stériles. Le parc à résidus devrait aussi être revu et agrandi. Il faudrait également prolonger vers l'est une butte qui sert d'écran visuel entre la ville et la fosse et de barrière pour le bruit et la poussière.

Cet agrandissement de la mine amènerait le déplacement d'un tronçon de la route 117 à l'entrée est de la Ville de Malartic parce qu'il passe au-dessus du gisement Barnat. D'une longueur de près de 4 km, la déviation proposée serait aménagée au nord de la route actuelle et les coûts seraient pris en charge par la compagnie minière. Les travaux incluraient le remblayage de la fosse Buckshot et l'effondrement de l'ancienne mine Barnat.

Le promoteur évalue le coût des travaux à plus de 50 M\$. La déviation de la route 117 se ferait en 2017 et 2018. Les travaux préparatoires pour l'agrandissement de la mine auraient lieu en 2017 et son exploitation débiterait en 2018. Cette exploitation devrait se prolonger jusqu'en 2028 et permettrait le maintien de 670 emplois.

(Extrait du communiqué émis le 12 avril 2016)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le projet

- la prise en compte des impacts possibles touchant les citoyens habitant près du chemin du lac Piché dans l'élaboration du projet, notamment pour l'agrandissement des bassins de polissage ;
- la date du début des travaux ;
- le taux maximal journalier d'extraction autorisé de la mine ;
- l'utilisation de chemins sur les terrains de la compagnie minière pour l'exploitation de la fosse Jeffrey ;
- ce qu'il adviendra de la fosse Jeffrey avec l'extension de la mine vers l'est ;

- l'importance de rendre le chemin du lac Mourier conforme aux normes actuelles du ministère responsable des Transports, puisqu'il y aurait du transport de matières dangereuses ;
- le calcul du temps d'arrêt total de la machinerie et des équipements lorsqu'il y a un dépassement des normes ;
- la possibilité que les travaux soient abandonnés s'il y avait une chute du prix des métaux ou pour toute autre raison économique (garantie de l'investissement et de la réalisation du projet) ;

Le processus de participation publique

- le déroulement des séances de l'audience publique (première et deuxième parties) ;
- la durée de la période de questions au moment de la première partie de l'audience publique ;
- la possibilité de discuter des opérations minières actuelles et passées au cours de l'audience publique (bruit, forage, vibrations, etc.) ;
- la tenue de l'audience publique en septembre plutôt qu'en juin et en juillet ;
- la disponibilité des documents, notamment de l'addenda sur l'emplacement des milieux humides mentionné dans l'avis de recevabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- la possibilité pour une citoyenne de déposer son dossier personnel de recherches sur la minière à la commission d'enquête du BAPE ;
- la possibilité qu'il y ait une médiation pour la portion du projet qui concerne la déviation de la route et l'explication de ce type de mandat que le BAPE peut se voir confier ;

Les travaux de déviation de la route 117

- l'analyse de l'étude d'impact du projet par le gouvernement fédéral, puisque la route 117 est une infrastructure fédérale en raison de son statut de route transcanadienne ;
- le niveau de dangerosité actuel de la route 117 ;
- la nécessité de mettre en place une zone tampon entre le projet de déviation de la route et le quartier résidentiel adjacent ;
- la possibilité de contourner la Ville de Malartic au lieu de faire une simple déviation de la route, de manière à améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité ;
- l'échéancier de réalisation des travaux ;

La valeur des propriétés

- la baisse de valeurs des propriétés (valeur des immeubles et achalandage) et l'impact sur le patrimoine financier des propriétaires ;
- le programme de compensation et les mesures d'atténuation prévus ;

La nappe phréatique

- la garantie de l'intégrité de la nappe phréatique, notamment avec les résidus acides qui se retrouveraient dans la fosse dans plusieurs années ;
- ce qui est prévu pour les résidents qui sont en dehors de la municipalité de Malartic, par exemple à Rivière-Héva, s'il y avait contamination des puits ;

La qualité de l'air

- la possibilité pour le promoteur de s'engager à mesurer les PM10, un type de particules en suspension dans l'air ;
- la raison expliquant la diminution, mentionnée par le promoteur, du nombre de dépassements des normes concernant l'émission de poussières au cours de la dernière année et la remise en cause de cette affirmation ;

Le Guide de cohabitation

- la présentation à l'ensemble des citoyens de Malartic du Guide de cohabitation le 15 mai dernier ;
- la présence dans ce guide d'un volet économique sur l'impact financier du projet ;
- les démarches possibles pour les citoyens qui désireront commenter ce document ;
- la possibilité d'en discuter au moment de l'audience publique ;

Les emplois

- les emplois indirects générés par l'exploitation de la mine ;
- la politique de la compagnie concernant l'emploi local et régional ;

Le plan de compensation

- les mesures de compensation pour les pertes d'habitats et les milieux humides ;
- la présentation du plan de compensation au moment de l'audience publique ;

L'aspect financier

- le faible rapport d'investissement dans la communauté, soit 1 M\$ pour un projet de 600 M\$;
- les sources de financement du projet ;

L'aspect humain

- l'absence des impacts sociaux dans la présentation du promoteur (santé, climat social) ;
- l'existence d'appareils capables de mesurer le stress généré chez les gens par le projet (facteur humain) et l'importance d'en tenir compte ;
- le suivi prévu concernant l'impact social sur les résidents ;

La fin des opérations

- l'existence d'une projection des effets au plan social pour la communauté de Malartic après la fin des opérations de la mine ;
- les engagements prévus de la compagnie minière auprès de la Ville de Malartic après la fin de la restauration du site ;
- l'avenir de Malartic après la fin des opérations de la mine en 2028 ;

Les autres préoccupations

- la disponibilité des résultats des divers sondages, demandés par la minière, remplis au cours des années par les résidents et leur utilité ;
- l'accès aux décrets permettant l'exploitation de la mine ;
- la possibilité pour le promoteur de vendre la mine en tout temps et les garanties pour la population à la suite d'une telle vente, notamment pour la restauration du site ;
- la non-adaptation des normes gouvernementales actuelles pour une exploitation minière près de quartiers résidentiels ;

- les normes qui ont été respectées au cours de la dernière année et les conséquences s'il y a dépassement ;
- le nombre de plaintes par année et l'impact direct de ces plaintes sur les travaux de la compagnie minière ;
- la possibilité de demander au gouvernement de baisser les normes sur les vibrations concernant les sautages.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque de Malartic	640, rue de la Paix, Malartic

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdomadaires régionaux
13 avril 2016	<i>Le Journal de Montréal</i>	
	<i>Le Journal de Québec</i>	
		<i>Le Citoyen régional</i>
		<i>Le P'tit Journal de Malartic</i>
27 avril 2016		<i>Le Citoyen régional</i>
		<i>Le P'tit Journal de Malartic</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
12 avril 2016 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la région de l'Abitibi-Témiscamingue	339	Site Web et compte Twitter du BAPE 684 abonnés
4 mai 2016 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la région de l'Abitibi-Témiscamingue	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 709 abonnés

La séance d'information

Date	Le mercredi 4 mai 2016 à 19 h 30
Lieu	Théâtre Meglab, 550, 4 ^e Avenue, Malartic
BAPE : Animation	M ^{me} Diane Paquin, directrice des communications
Accueil et prise de notes	M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications
Promoteur	M. François Fortin, surintendant des travaux, Mine Canadian Malartic M. Guy Jérémie, chargé de projet, WSP Canada inc. M. Christian Roy, directeur de projet, Mine Canadian Malartic
Assistance	205 personnes
Durée	2 h 30

Les relations de presse

Des journalistes de *TVA*, de *Radio-Canada*, de *RNC Média* et du *P'tit Journal de Malartic* étaient présents à la séance d'information du 4 mai 2016.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Plusieurs médias ont fait mention du début du mandat et de la tenue de la séance d'information : *TVA*, *Radio-Canada*, *CHIM-FM*, *CBVE-FM* et *La Frontière*.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu que les communautés de Lac-Simon, de Pikogan, de Winneway et de Kitcisakik pourraient avoir des préoccupations en lien avec les activités du projet.



Québec, le 30 mai 2016

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Diane Paquin, directrice des communications, et René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications